



Klimakompatibilität

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg CPPEF

Caractérisation

La CPPEF a un volume d'investissement d'environ 5 milliards de francs suisses et se classe environ au rang 43 des des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Le règlement sur les placements stipule que, dans la mesure du possible, la Caisse prend en considération les valeurs de développement durable, en particulier la durabilité économique ainsi que la responsabilité environnementale et sociale pour ses investissements. Pourtant, les directives sur les placements disposent seulement qu'aucun investissement est permis dans les armement, l'énergie nucléaire, le tabac, les jeux de hasard, la pornographie, les OGM.

Selon le rapport de gestion 2019, elle a décidé de reconduire une analyse ESG des investissements actuels.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La Caisse n'a pas encore annoncé publiquement si et comment elle entend intervenir de manière durable et exhaustive dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires d'actifs afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKE

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise

juridique du cabinet d'avocats NKE.

Selon le rapport de gestion 2019, „les récents développements en la matière, avec la fixation d'objectifs du Conseil fédéral dans la réduction des émissions carbone, incitent le Comité à poursuivre ses réflexions et à évaluer l'opportunité de faire évoluer les critères favorisant, respectivement défavorisant les investissements.“

À la demande de l'Alliance climatique, la CPPEF informe dans sa réponse (juin 2020), que l'objectif de la Caisse est une amélioration matérielle de la notation ESG de ses placements, y compris la réduction de l'empreinte carbone.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

La CPPEF n'a pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille.

Cependant, elle déclare dans sa réponse susmentionnée que la Commission de placement de la Caisse fera des propositions concrètes et réalistes de réduction des émissions carbone de nos portefeuilles.

Adhésion à des associations de développement durable

La CPPEF est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, elle participe depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Selon la réponse susmentionnée à l'Alliance climatique (juin 2020), la CPPEF informe que l'analyse ESG mentionnée dans le rapport de gestion 2019 a été axée aussi sur l'empreinte carbone. Elle affirme également: „Les résultats ont été reçus récemment. Ils sont en cours d'analyse par les experts de la Commission de placement de la Caisse. Fort de ces résultats dite commission fera des propositions concrètes et réalistes de réduction des émissions carbone de nos portefeuilles.“

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

En conclusion de sa réponse à l'Alliance climatique (juin 2020), la CPPEF déclare, que „une réduction dans la proportion mentionnée dans le document Recommandations de l'Alliance climatique est envisageable à moyen terme. Pour ce faire, la Caisse collabore avec des experts.“



Klima-Allianz
Schweiz

Conclusion:

Au stade actuel, l'objectif de la CPPEF d'une amélioration matérielle de la notation ESG de ses placements, y compris la réduction de l'empreinte carbone, n'a pas encore amené à une décarbonisation. Cependant, si l'intention d'une défavorisation des entreprises à forte intensité de CO2 conduit à une décarbonisation substantielle des investissements selon les critères du rating – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification en ORANGE.



Tendance 2018-2020: Évaluation: mieux

- Avec la prise en compte des risques climatiques par l'intention de réduire l'empreinte carbone et la mise en œuvre actuellement en cours, la CPPEF a le potentiel d'évoluer vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris à l'avenir.
- Une décarbonisation rigoureuse et rapide du portefeuille devrait être amorcée, en commençant par la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui n'ont pas adopté un modèle d'affaires durable axé sur les énergies renouvelables.
- De plus, elle devrait exiger une intégration profonde des critères ESG de la part de ses gestionnaires d'actifs – ou faire en sorte que soient demandés et sélectionnés des fonds dont il est démontré qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction du CO2 de grande portée.



Activités politiques

2015 : Question de Laurent Thévoz (Les Verts), Xavier Ganioz (PS) „Désinvestissez! La CPPEF – aussi?“ Le gouvernement répond qu'il soutient, en principe les objectifs de la campagne visant à promouvoir le désinvestissement des énergies fossiles. Par contre, au mépris du fait que la CPPEF est une institution de droit public, il indique son autonomie de décision et dénie tout pouvoir de direction. Cependant, ceci est en contradiction avec l'énoncé (en allemand, traduction ad-hoc) du Prof. Kieser et du Dr. Saner dans „Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen“, Allgemeine Juristische Praxis, 2017.

Octobre 2019 : Postulat „Stratégie de placements „ESG et climat“ de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg CPPEF“ de Christa Mutter (Les Verts) et Ralph Alexander Schmid (Parti Vert-Libéral). Le postulat fait référence au fait que le Conseil d'État, en tant qu'employeur finançant les pensions, est tenu d'obtenir de la Caisse les mesures appropriées pour assurer les pensions futures. Dans ce contexte, le gouvernement est invité à soumettre un certain nombre de questions à la Caisse. Par exemple, il est suggéré que les règles de placement, le processus de placement et les dispositions de placement individuelles pour les gestionnaires de fortune précisent comment gérer les risques financiers et les opportunités liés au climat et qu'une stratégie climatique soit élaborée dans le but d'investir conformément au 1,5°. Pour atteindre cet objectif, une décarbonisation rapide

du portefeuille devrait être prioritaire et des objectifs et des délais mesurables devraient être fixés.

Mars 2019 : Le gouvernement, avec sa réponse, rejette le postulat car il dénie sa possibilité d'influencer la Caisse. Tout de même il informe que le Comité de la CPPEF poursuit des réflexions „à

évaluer l'opportunité de faire évoluer ses critères favorisant, respectivement défavorisant les investissements“ sous l'angle des émissions carbone.

Septembre 2020 : Le Grand Conseil refuse le postulat „Stratégie de placements „ESG et climat“.